



DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE

POUR UNE REUNION D'INFORMATION SYNDICALE (RIS)

à adresser au plus tard 48h avant la date prévue

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Instituteur(trice)

Professeur des écoles

PE stagiaire

Directeur(trice)

Adjoint(e)

Adjoint(e) spécialisé(e)

Remplaçant(e)

stage de formation continue

autre (précisez) :

Adresse :

Ecole : maternelle – élémentaire – primaire

Commune :

Circonscription :

Décret n°82-447 du 28 mai 1982, arrêté du 29 août 2014, circulaire 2014-120 du 16 septembre 2014

Les RIS ont vocation à s'imputer sur l'enveloppe des 108 heures annuelles

1^{ère} réunion d'information syndicale (par demi-journée)

2^{ème} réunion d'information syndicale (par demi-journée)

3^{ème} réunion d'information syndicale (par demi-journée)

Dans les 6 semaines précédant le jour du scrutin organisé pour le renouvellement d'une ou plusieurs instances de concertation (1 heure)

J'imputerai ces 3 heures sur le temps d'animation pédagogique du

Date: de h àh

A le signature du demandeur :

CADRE RESERVÉ A L'INSPECTEUR OU L'INSPECTRICE DE CIRCONSCRIPTION

Accord (sous réserve des nécessités de service)

Date :

refus

Signature :